

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2025

Présents : Messieurs Jean-Marc DELBOS, Sébastien LAC, Mme Christine LEBRETON, Messieurs Xavier DAYRAL, Yves GOUTAL, Christian LESCURE, Laurent LIEUTAUD

Absent excusé ayant donné procuration : Monsieur Philippe MAIMPONTE à Monsieur Jean-Marc DELBOS.

Absents excusés : M. Arnaud BELHOMME, Mme Laetitia BESSE, Mme Danièle DEGOUL SAZOS.

Secrétaire : Mme Christine LEBRETON.

- Approbation à l'unanimité du compte rendu du 29 octobre 2025.

- Délibération pour la protection sociale complémentaire Santé :

Suite : à la réflexion et à la proposition du Conseil Municipal du 29 octobre 2025 à la validation par le Comité Social Territorial.

Le Conseil Municipal décide de participer financièrement au financement de la complémentaire Santé de ses agents à hauteur de 25 €/mois (le minimum étant de 15 €) à condition qu'ils choisissent la Mutuelle Nationale des Territoriaux. Il semblerait que seulement trois agents soient concernés.

Décision prise à l'unanimité.

- Délibération pour DETR 2026 :

Monsieur le Maire rappelle que de gros travaux sont en cours (voirie, toitures) et propose au Conseil Municipal de soumettre à DETR la réparation du mur du cimetière.

Il s'agit de reconstruire sur cinq mètres le mur d'enceinte qui menace de s'écrouler et de rejoindre le mur au niveau du portail du deuxième cimetière.

Il est proposé deux devis d'entreprise au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité celui de Monsieur GUY SEILLIER.

Financement :

- Montant du devis : 5120 €
- demande DETR : 2048 €
- Autofinancement : 3072 €

- Délibération pour transport scolaire :

Depuis la dernière rentrée scolaire, la Région Auvergne Rhône-Alpes prend la totalité du coût du transport scolaire pour l'école primaire. Pour le secondaire, le reste à charge par famille varie entre 120 € et 150 €/ année scolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'aider les familles à hauteur de 80 €/enfant. Cette aide sera versée après la demande des familles.

- Délibération pour demande d'adressage :

Madame BOSSI demande une adresse postale, ce sera :

10 Bis Route de l'Algère

La décision est prise à l'unanimité.

- Questions diverses :

Le conseil municipal établi un cahier des charges pour la démolition de la maison de Cheyssiol. Un courrier est envoyé à 3 entreprises.

Pour les colis de Noël. Cette année, le nombre de colis distribués à nos aînés est de 49. ils sont entre tous les conseillers qui sont chargés de les distribuer

La séance est levée à 21 h30